

La

# Correspondance économique

## Quotidien d'Informations économiques et sociales

Vendredi 24 avril 2015 – 74<sup>ème</sup> année – N° 23343

Le n° (HT) 23 €

Tarifs d'abonnement (HT) : 1 an : 4 350 € – 6 mois : 2 390 € – 3 mois : 1 310 €

### SOMMAIRE

BULLETIN DU JOUR ..... 3

#### FAITS ET TENDANCES

Le climat des affaires en France est stable, la clé réside dans la reprise des investissements..... 5

Immigration : le Conseil européen a décidé de tripler le budget d'une opération Frontex en Méditerranée, mais repoussé d'autres urgences à plus tard..... 6

Tri et recyclage des déchets : l'UFC Que Choisir dénonce un "système désastreux tant sur le plan économique qu'environnemental" ..... 8

Le ministre de l'Economie Emmanuel MACRON rencontre aujourd'hui les dirigeants des principaux opérateurs français..... 9

#### LES FEMMES, LES HOMMES ET LES AFFAIRES

M. Guillaume CORNU, associé EY en charge de l'activité Transactions, prend le poste de directeur général de Ricol Lasteyrie Corporate Finance (RLCF), à la suite du rapprochement avec EY..... 10

Mme Delphine d'AMARZIT, jusqu'alors chef du service du financement de l'économie, à la direction générale du Trésor, est nommée secrétaire générale du groupe Canal + ..... 10

Le groupe de courtage en assurance Willis, qui détenait déjà 30 % du capital de Gras Savoye, remet une offre ferme pour acquérir le reste du capital ..... 11

Mme Delphine ERNOTTE CUNCI nommée présidente de France Télévisions par le CSA ..... 12

Mme Corinne LE GOFF, jusqu'ici présidente de Roche France, devrait rejoindre le groupe Amgen où elle serait responsable de la zone Europe..... 15

Droit de vote double : Nissan soutient son partenaire Renault, le ministre de l'Economie Emmanuel MACRON écrit à M. Carlos GHOSN pour défendre la décision de l'Etat .....	15
M. Jacques BEYSSADE, jusqu'alors directeur des risques, membre du comité exécutif, de Natixis, est nommé directeur des risques, membre du comité exécutif du groupe BPCE .....	16
M. Jean-Paul JULIA, jusqu'alors conseiller au cabinet du ministre des Finances et des Comptes publics Michel SAPIN, se voit confier la direction banque de grande clientèle à la BRED .....	17
MM. Philippe PETITCOLIN et Ross McINNES ont succédé à M. Jean-Paul HERTEMAN à la tête de Safran .....	18
Deutsche Bank écope d'une amende de 2,5 milliards de dollars pour manipulation de taux interbancaires .....	19
La dynamique de trafic du grand port maritime de Rouen est "difficile à établir en l'absence de desserte suffisante", selon la Cour des comptes .....	20
Mme Marie-Christine THERON, ancienne directrice des ressources humaines et des affaires générales du groupe SFR, et M. Denis BOUTTE, jusqu'alors directeur associé d'Espace Dirigeants, créent Avenir Dirigeant.....	20
La Sgam Sferen est "très bien relancée", assure M. Daniel HAVIS, président de la Matmut et de Sferen .....	21
<u>LA VIE DES AFFAIRES EN QUELQUES LIGNES</u> .....	23
<u>L'AGENDA DU DIRIGEANT</u> .....	26
CARNET .....	26
<u>PROBLEMES D'ACTUALITE</u>	
Evaluation et avenir des concessions routières à péage" : l'analyse de PWC .....	27

**BULLETIN DU JOUR****Nouvelles diverses en France**

- ♦ Matignon va prochainement lancer les discussions budgétaires du projet de loi de Finances pour 2016 en envoyant aux ministres les lettres de cadrage qui délimitent leur enveloppe budgétaire. Cette année, 5 milliards d'euros d'économies supplémentaires doivent par ailleurs être trouvés. Selon "Les Echos" daté d'aujourd'hui, Bercy a dressé une liste de dépenses à passer au crible : universités, écoles de fonctionnaires, aides personnelles au logement (APL), dispositifs médicaux remboursés par l'assurance-maladie, patrimoine immobilier des caisses de sécurité sociale, hébergement d'urgence, normes applicables aux collectivités, aides à l'innovation (hors crédit d'impôt recherche), grandes écoles d'ingénieurs, frais de justice, organisation des élections, frais d'affranchissement des impôts, dispositifs sectoriels d'exonération de cotisations sociales et audit du plan stratégique de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture.
- ♦ Le gouvernement a confirmé hier avoir lancé un appel d'offres pour le démantèlement des portiques de l'écotaxe, précisant qu'il coûterait entre 1,6 et 7 millions d'euros, car ce sera aux collectivités territoriales de demander ou non leur démontage. Cette procédure avait été initiée en toute discrétion le 28 février dernier par le biais d'un avis publié au Bulletin officiel des annonces des marchés publics qui avait été relevé mercredi par Europe 1.
- ♦ L'assurance-vie a connu son 15<sup>e</sup> mois consécutif de collecte nette en mars, les dépôts ayant dépassé les retraits de 2 milliards d'euros, selon des données publiées hier par l'Association française de l'assurance (Afa). Sur les trois premiers mois de l'année, ce produit de placement a enregistré une collecte nette de 6,5 milliards d'euros.
- ♦ La France "a beaucoup à apprendre de la manière dont l'Irlande s'est réformée", a déclaré hier le Premier ministre Manuel VALLS, peu après son arrivée à Dublin pour une visite officielle. Le Premier ministre s'exprimait devant des représentants de la communauté française et des personnalités irlandaises, pour inaugurer les nouveaux locaux de l'ambassade de France à Dublin. "Notre pays va mieux, a-t-il poursuivi, (il) se réforme (et) renoue avec la croissance et, je l'espère, dans les mois qui viennent, avec la baisse du chômage". M. VALLS a vanté aussi les possibilités de développement des relations bilatérales, en particulier dans le domaine de la recherche. "Allons plus loin, a-t-il dit, encourageons les initiatives, associons les universités et les laboratoires de recherche, avec l'appui des entreprises françaises et irlandaises". Près de 350 entreprises françaises, a-t-il relevé, se sont établies en Irlande l'année dernière. Le chef du gouvernement aura des entretiens aujourd'hui avec les responsables irlandais, dont le Premier ministre Enda KENNY. Il rencontrera également des investisseurs irlandais en France.
- ♦ L'ancien ministre Benoît HAMON s'est déclaré déterminé, hier sur i>TELE, à obtenir "la reconnaissance comme maladie professionnelle" du burn-out. Il compte saisir l'occasion de l'examen au Parlement du projet de loi sur le dialogue social adopté mercredi en Conseil des ministres. Il a avancé le chiffre de "3,2 millions de salariés aujourd'hui exposés au syndrome d'épuisement professionnel". Une trentaine de députés avaient déjà fait cette demande en décembre 2014, ce qui permettrait selon eux d'en imputer la prise en charge aux "responsables", les employeurs.
- ♦ Les autocaristes ont prévu de manifester ce matin à l'appel de l'OTRE, fédération patronale de transporteurs routiers, afin de protester contre la décision de la mairie de Paris de tripler le prix du stationnement des autocars au 1<sup>er</sup> mai.
- ♦ La famille d'un viticulteur bordelais décédé d'une maladie liée à l'utilisation de pesticides va déposer plainte contre X pour "homicide involontaire" lundi devant le Pôle de santé publique au TGI de Paris. Outre l'"homicide involontaire", la plainte mentionnera "l'omission de porter secours, l'abstention délictueuse et le délit de tromperie", a précisé l'avocat spécialisé François LAFFORGUE.

## Correspondance économique .....

### Nouvelles diverses à l'étranger

- ♦ Les opérations de fusions-acquisitions dans le secteur de l'énergie ont nettement augmenté en 2014, et cette tendance devrait se poursuivre cette année, selon une étude du cabinet EY publiée hier. "La valeur des transactions sur le secteur a augmenté de 41 % par rapport à 2013, représentant ainsi un montant de près de 177 milliards de dollars", tandis que "le volume des opérations a progressé de 19 %", atteignant 474 opérations, a décompté le cabinet.
- ♦ La Chine a annoncé mercredi son intention de permettre aux entreprises étrangères comme Visa ou MasterCard d'accéder directement au marché chinois des cartes de paiement, qui représente plus de 6000 milliards d'euros.
- ♦ Le gouvernement russe a ajusté hier son évaluation de la baisse du produit intérieur brut au premier trimestre, à 2,2 % sur un an, ce qui représente la première contraction de l'économie russe en glissement annuel depuis 2009.
- ♦ La croissance de l'activité privée s'est tassée en avril dans la zone euro, avec un PMI composite à 53,5 contre 54 le mois précédent, a indiqué hier le cabinet Markit qui publie cet indicateur. Lorsque le PMI est supérieur à 50 points, cela signifie que l'activité progresse, tandis qu'elle se replie s'il est inférieur à ce seuil.
- ♦ Le taux de chômage a légèrement augmenté en Espagne au premier trimestre à 23,78 %, une mauvaise surprise pour le gouvernement qui se targue de son bon bilan économique à un mois d'élections régionales et municipales. Le pays comptait à cette date 5,44 millions de chômeurs, selon des chiffres publiés hier par l'Institut national de la statistique (Ine), en recul de 13 100 par rapport au trimestre antérieur.
- ♦ L'Italie a enregistré en mars un excédent commercial avec les pays situés hors de l'Union européenne de 3,581 milliards d'euros, en progression par rapport à celui de mars 2014 (2,704 milliards d'euros), selon des chiffres publiés hier par l'Istat.
- ♦ Les repreneurs manquent pour les PME allemandes dont, évolution démographique oblige, une sur six prévoit une transmission d'entreprise d'ici l'année 2017, selon une étude publiée hier par la banque publique d'investissement KfW. Sont concernées par une succession dans un futur proche quelques 580 000 entreprises.

### Sur les marchés

Places	Indices		Evolution depuis la dernière séance		
			22/04/2015	23/04/2015	% sur la séance
New York	Nasdaq	↗	5035,17	<b>5056,06</b>	0,41 %
	Dow Jones	↗	18038,27	<b>18058,69</b>	0,11 %
Paris	CAC 40	↘	5211,09	<b>5178,91</b>	-0,62 %
Francfort	Dax	↘	11867,37	<b>11 723,58</b>	-1,21 %
Londres	Footsie	↗	7028,24	<b>7053,67</b>	0,36 %
Europe	Euro Stoxx 50	↘	3724,49	<b>3697,88</b>	-0,71 %

Dates	Taux		Devises (euro/devise)				Pétrole
	OAT 10ans	US T NOTE 10ans	Dollar US	Livre	Yen	Franc Suisse	Brent
22/04/2015	0,421 %	2,016 %	1,074	0,712	128,45	1,02	62,92
23/04/2015	<b>0,421 %</b>	<b>2,016 %</b>	<b>1,077</b>	<b>0,717</b>	<b>129,36</b>	<b>1,04</b>	<b>61,90</b>
	→	→	↗	↗	↗	↗	↘

**FAITS ET TENDANCES****Le climat des affaires en France est stable, la clé réside dans la reprise des investissements**

Plusieurs indicateurs publiés hier, par l'INSEE et par le cabinet Markit, montrent un certain ralentissement de la confiance des entrepreneurs privés, dans les services davantage que dans l'industrie. L'indice dit "composite PMI" publié par le cabinet Markit, qui évalue l'activité globale du secteur privé, s'établit à 50,2 points en avril, après 51,5 en mars. Il reste de justesse dans la zone d'expansion et traduit une "hausse infime de l'activité". Le ralentissement observé reflète selon Markit "les effets combinés d'un affaiblissement de la hausse de l'activité dans le secteur des services et d'un recul plus prononcé de la production dans l'industrie manufacturière en avril".

L'indice du climat des affaires de l'INSEE est en légère contradiction avec l'indice PMI. Il montre, lui, une stagnation en avril (96 points) mais avec une amélioration de la confiance des industriels qui dépasse en avril sa moyenne depuis 1976, après une légère rechute au dessous en mars. L'étude trimestrielle de l'INSEE sur le climat des affaires dans le secteur manufacturier confirme que la demande intérieure et surtout extérieure augmente mais aussi que les capacités de production des industries sont de plus en plus utilisées.

"L'industrie qui est la partie la plus cyclique de l'économie continue à progresser, les perspectives d'exportations progressent beaucoup, les taux d'utilisation des capacités productives se redressent", a résumé à l'AFP hier le cabinet du ministre des Finances Michel SAPIN. Pour l'entourage du ministre, "tout ceci est favorable à une reprise de l'investissement", qui doit permettre d'installer dans le temps la timide reprise ressentie en début d'année.

Pour M. Jack KENNEDY, de Markit, au contraire, "les dernières données PMI flash signalent une quasi-stagnation de l'activité globale en avril, témoignant d'un climat économique toujours défavorable en France". "On va avoir un début de reprise au premier semestre mais, avant d'avoir un relais sur l'emploi, le chômage, il y aura un peu de déstockage du côté de l'industrie grâce à une forte augmentation de la consommation qui va enclencher la dynamique", explique M. Mathieu PLANE, de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE). Il estime que "le relais sur les services n'a pas pris encore", rappelant que ce secteur, plus protégé en cas de crise, est aussi plus long à redémarrer en période de reprise. "La baisse de l'euro, c'est l'industrie qui en profite, la baisse des prix du pétrole aussi", détaille-t-il.

De fait, selon Markit, le secteur des services a enregistré sa plus faible hausse de nouvelles affaires depuis janvier et l'INSEE décrit un indicateur de retournement – qui permet d'anticiper les phases de reprise – pour les services, toujours ancré en zone défavorable. "Le secteur des services, qui a pourtant été l'un des rares éléments de soutien à l'activité des derniers mois, accuse un ralentissement surprise mais il semble peu probable qu'une dégradation plus importante ait lieu", tempère l'économiste de Saxobank Christopher DEMBIK dans une note sur le seul PMI.

Il s'inquiète néanmoins d'un secteur du bâtiment "sinistré" qui joue selon lui "habituellement" le rôle d'un "indicateur avancé de croissance". Comme lui, M. Denis FERRAND, économiste directeur général de Coe-Rexecode, souligne une "activité très médiocre dans le bâtiment", présentant des chiffres "plus dégradés qu'en 2008-2009". "Ce qui fera qu'on aura une véritable reprise, c'est quand l'investissement sera reparti, c'est-à-dire que l'impulsion extérieure qui permet d'avoir un peu plus de consommation (effet pétrole, effet euro) se sera transformée en un véritable redressement de l'investissement", relève-t-il. Or, observe l'économiste, "on n'a pas vraiment de signe que l'investissement va se dégripper, notamment dans le secteur du bâtiment".

**La reprise en zone euro est là, mais "il faut transformer l'essai", selon M. Benoît COEURE**

Pour M. Benoît COEURE, membre du directoire de la Banque centrale européenne (BCE), "la reprise dans la zone euro est clairement là. La croissance revient, tous les indicateurs de confiance des entreprises et des ménages sont orientés à la hausse et la bonne nouvelle c'est que cette reprise est fondée sur la demande intérieure". Pour autant, cette reprise "demeure insuffisante et assez inégale", a-t-il tempéré. Par ailleurs, "nous avons une inquiétude qui est que la reprise actuelle ne soit qu'une reprise cyclique, ou en bon français qu'elle ne soit qu'un feu de paille", a-t-il dit.

Pour soutenir ce redémarrage de l'activité et faire repartir les prix, la BCE rachète de la dette publique et privée à grande échelle. Elle veut acquérir plus de 1000 milliards d'euros de titres d'ici septembre 2016. Conjugée à la baisse de l'euro et du prix du pétrole, cette politique "injecte beaucoup de carburant" dans l'économie, mais ces facteurs "ne sont que transitoires", a jugé M. COEURE. "Il est extrêmement important de transformer l'essai, de manière à ce que ce soit la croissance de long terme qui prenne le relais. Cela passe par des réformes des marchés du travail et plus généralement par un climat des affaires plus favorable à l'investissement", a-t-il poursuivi. "Le test, ce sera la reprise de l'investissement cette année en Europe". Pour cela, "il faut des conditions financières favorables. Cela, on s'en occupe, c'est le rôle de la BCE, mais il faut aussi que les gens aient des projets et qu'ils aient envie de faire des affaires. Cela, c'est aux gouvernements de s'en occuper".

L'euro progressait hier face à un dollar affaibli par la publication d'indicateurs américains décevants, mais la monnaie unique restait tout de même lésée par les inquiétudes persistantes sur la Grèce. "La saga grecque sans fin continue de stagner" avec peu d'espoir de voir un accord avant mai, commentait M. Connor CAMPBELL, analyste chez Spreadex. Et "le problème est de savoir comment la Grèce va faire pour se financer après la date butoir du 30 avril car la liste de réformes qui permettraient le déblocage de fonds qu'Athènes doit fournir n'est toujours pas en vue", poursuivait-il.

Athènes doit faire valider par ses partenaires une liste de réformes afin de toucher une tranche d'aide de 7,2 milliards d'euros, vitale pour honorer ses dettes. Le Premier ministre grec Alexis TSIPRAS a rencontré hier à Bruxelles la chancelière allemande Angela MERKEL, à la veille d'une réunion des ministres des Finances de la zone euro à Riga. M. TSIPRAS a également annoncé qu'il rencontrait le président français François HOLLANDE en marge du conseil européen (cf. infra).

**Immigration : le Conseil européen a décidé de tripler le budget d'une opération Frontex en Méditerranée, mais repoussé d'autres urgences à plus tard**

Tripler le budget alloué à l'opération Triton en Méditerranée, pilotée par l'agence européenne de surveillance aux frontières extérieures de l'UE Frontex : c'est la principale décision qu'ont pris les vingt-huit chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE, réunis en urgence, hier à Bruxelles, après le tragique naufrage du week-end dernier qui a coûté la vie à des centaines de migrants. Le budget de cette opération de contrôle des frontières, lancée par l'UE l'automne dernier au large des côtes italiennes, passera de quelque 2,9 millions d'euros à 9 millions d'euros mensuels. Soit un montant similaire à l'ex-opération de la marine italienne Mare Nostrum. Sauf que son mandat reste le même : la surveillance et non, comme Mare Nostrum, le sauvetage et la recherche de migrants en mer.

Le reste de la stratégie présentée en urgence par la Commission européenne – notamment l'idée d'une opération militaire européenne destinée à détruire les bateaux utilisés par les passeurs libyens ou celles d'une meilleure répartition des réfugiés en Europe – devra passer par d'autres étapes.

### Obtenir un mandat onusien

D'accord pour se lancer dans une opération militaire pour détruire les bateaux utilisés par les passeurs libyens (sur le modèle de l'opération européenne Atalanta lancée contre les pirates qui lancent des attaques depuis les côtes somaliennes), l'UE devra d'abord obtenir l'aval du Conseil de sécurité de l'ONU. La France et le Royaume-Uni feront cette demande, mais il leur faudra, pour cela convaincre les membres permanents, et notamment la Russie, qui s'était opposée à l'intervention en Libye en 2011. Le président français François HOLLANDE en parlera, aujourd'hui, à son homologue russe Vladimir POUTINE à Erevan en marge des commémorations du génocide arménien. "Il ne s'agit pas de refaire une intervention, mais mettre hors d'état de nuire les bateaux utilisés par les trafiquants, a insisté le président français devant la presse. Si nous voulons avoir ce mandat, nous devons être très clairs sur les objectifs et les moyens de les mettre en œuvre." A cette fin, la Haute représentante européenne aux Affaires étrangères, Federica MOGHERINI, a été chargée de présenter "toutes les options pour que les navires des trafiquants puissent être identifiés, capturés et détruits avant qu'ils ne soient utilisés par les trafiquants", précisent les Vingt-Huit dans leurs conclusions.

Lors de la réunion du Conseil européen, plusieurs pays se sont engagés à renforcer leurs contributions matérielles à l'opération Triton. La France doublera le nombre de ses experts (actuellement 3). Dorénavant, elle contribuera avec deux bateaux (un patrouilleur et un remorqueur), deux avions (un patrouilleur maritime et un avion de surveillance des douanes). L'Allemagne mettra à disposition une frégate et un ravitailleur. Tandis que le Premier ministre britannique David CAMERON a promis de déployer son porte-avions de la Royal Navy, le HMS Bulwark, trois hélicoptères et deux bateaux de patrouilles.

### Une meilleure répartition des réfugiés ?

Pour autant, ce déploiement cache mal le peu de volonté des Etats membres de prendre davantage en charge les milliers de migrants qui tentent de débarquer sur les côtes italiennes ou grecques. A la veille d'élections législatives risquées, le conservateur britannique David CAMERON a d'emblée posé ses conditions : les migrants sauvés par les navires britanniques devront être renvoyés au port "le plus proche et le plus sûr, vraisemblablement en Italie" et ne devront pas avoir "un recours facile à la demande d'asile au Royaume-Uni". Londres refuse ainsi de participer à tout mécanisme de répartition en urgence des demandeurs d'asile. Sur le chiffre des 5000 réfugiés, notamment syriens, à "réinstaller" en Europe, M. François HOLLANDE a précisé que la France "prendra sa part, c'est-à-dire entre 500 et 700". L'Allemagne et la Suède sont également prêtes à participer. La Belgique est prête à en prendre 300. Mais les autres pays restent, en général, silencieux. Malgré l'urgence humanitaire soulignée par l'ONU et les ONG, les dirigeants n'ont pas, à ce stade trouvé d'accord sur un mécanisme de répartition. Berlin voudrait le rendre obligatoire. Paris part du principe qu'il sera volontaire. Or à ce jour six pays (Allemagne, Suède, Italie, France, Hongrie, Royaume-Uni) prennent en charge 75 % des demandes d'asile dans l'UE.

Sur ce point, les Vingt-Huit attendent donc que la Commission leur fasse des propositions, notamment à l'occasion de la présentation de sa "stratégie sur l'immigration" attendue le 13 mai. Il n'était pas clair, hier, si cela reviendrait à terme à réviser le très controversé règlement de Dublin de 2003 qui oblige les pays européens d'arrivée des migrants à prendre en charge les demandeurs d'asile. Ou si cela les Etats se contenteraient d'un système de répartition non-obligatoire qui passerait d'abord par le lancement d'un projet-pilote.

### **Tri et recyclage des déchets : l'UFC Que Choisir dénonce un "système désastreux tant sur le plan économique qu'environnemental"**

L'UFC Que Choisir a estimé hier que l'organisation du tri et du recyclage des déchets en France constituait un "système désastreux tant sur le plan économique qu'environnemental". "Alors que la facture des ménages relative aux déchets s'est envolée (+ 24 % de 2008 à 2012) pour atteindre 6,5 milliards d'euros (...), seuls 23 % des déchets sont recyclés", constate l'association.

"Cette situation ne peut perdurer, où les déchets continuent d'augmenter, et le coût aussi. Il y a une urgence économique et écologique", s'alarme M. Alain BAZOT, président de l'UFC-Que Choisir, relevant que la collecte sélective a crû de 7 % seulement par habitant entre 2005 et 2011. Selon lui, "tout le monde se donne bonne conscience et on renvoie tout vers le consommateur : à lui de choisir ses achats, de recycler, de payer. Certes, il faut responsabiliser le consommateur, mais aujourd'hui les outils sont notoirement insuffisants".

Selon l'UFC Que Choisir, "le principe pollueur-payeur peine à devenir une réalité" et "Eco-Emballages et la filière des équipements électriques n'atteignent pas les objectifs qui leur ont été fixés". Un échec qui serait dû à un problème de régulation des REP (Responsabilité élargie du producteur) puisque pas moins de 5 organisations en plus de l'Etat prennent part à cette mission, la rendant illisible et inefficace". Les sanctions encourues qualifiées d' "au mieux ridicules" et "au pire inapplicables" posent également problème. Enfin, les contrôles des producteurs de déchets "restent trop rares, ce qui encourage la fraude". Ainsi, 5 à 10 % des tonnages mis sur le marché ne feraient l'objet d'aucune Eco-contribution.

L'association dénonce également le manque d'information du citoyen : d'une enquête auprès de 632 personnes sur 64 départements, il ressort que 70 % ont reçu une information sur le tri, mais pas assez centrée sur les gestes. L'UFC est particulièrement sévère à l'égard de la signalétique sur les produits, dénonçant une kyrielle de logos dont le fameux "point vert" qui ne signifie en aucun cas que le produit est recyclable.

### **Rationaliser l'organisation des filières et mieux informer le consommateur**

Alors que le projet de loi relatif à la transition énergétique pour une croissance verte est en cours d'examen au Parlement, l'UFC Que Choisir appelle la ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie Ségolène ROYAL, ainsi que les députés et sénateurs, à "rationaliser l'organisation des filières". L'association suggère ainsi de "créer une autorité administrative indépendante, capable de contrôler et, le cas échéant, de sanctionner les acteurs des REP", et de "centraliser au sein d'une même entité (par exemple l'ADEME) les moyens financiers et techniques nécessaires à la prévention et à la sensibilisation aux gestes de tri".

Une "meilleure information des consommateurs" doit parallèlement être développée, selon l'association, avec la mise en place d'"une signalétique obligatoire en deux composantes, permettant au consommateur d'identifier d'une part le niveau de recyclage, d'autre part les modalités de collecte du produit". L'UFC Que Choisir appelle en outre à "supprimer les labels superflus et source de confusion pour le consommateur comme par exemple le "point vert" sur les emballages".

**A g e n c e s e t s o c i é t é s d e p u b l i c i t é**

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15

### **Le ministre de l'Economie Emmanuel MACRON rencontre aujourd'hui les dirigeants des principaux opérateurs français**

Le ministre de l'Economie Emmanuel MACRON rencontre aujourd'hui les dirigeants des principaux opérateurs français : MM. Stéphane RICHARD, président-directeur général d'Orange, Martin BOUYGUES, président-directeur général du groupe Bouygues, Olivier ROUSSAT, président-directeur général de Bouygues Telecom, Patrick DRAHI, président du conseil d'administration de SFR-Numericable et Maxime LOMBARDINI, directeur général du groupe Iliad, afin de faire un point sur l'état du secteur et sur la mise en œuvre en matière d'investissement du plan France Très Haut Débit.

Rappelons que le plan France Très Haut Débit a été lancé au printemps 2013, avec pour objectif de couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici 2022. Pour atteindre cet objectif, il s'appuie prioritairement sur le déploiement de réseaux mutualisés de fibres optiques et mobilise un investissement de 20 milliards d'euros en dix ans, partagé entre l'Etat, les collectivités territoriales et les opérateurs privés. Dans le détail, ces investissements sont répartis entre les "zones conventionnées" et les "réseaux d'initiative publique". Les "zones conventionnées", c'est-à-dire des zones où les opérateurs privés ont manifesté leurs intentions d'investissement, concernent 57 % de la population et représentent un investissement de 6 à 7 milliards d'euros. Les "réseaux d'initiative publique", qui concernent 43 % de la population, sont déployés par les collectivités territoriales lorsque l'initiative privée est insuffisante. D'un investissement de 13 à 14 milliards d'euros, ces déploiements seront pour moitié financés par les recettes d'exploitation de ces réseaux d'initiative publique et le cofinancement des opérateurs privés. Pour la seconde partie du financement, le plan prévoit une enveloppe de subvention de l'Etat de 3,3 milliards d'euros et un accès à une enveloppe de prêts de longue maturité et à taux faible auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

### **Le Sénat a adopté la semaine dernière une série d'amendements visant à améliorer la couverture mobile du territoire**

Le Sénat a adopté la semaine dernière une série d'amendements visant notamment à améliorer la couverture mobile sur tout le territoire et à créer un statut de "zone fibrée" (cf. CE du 17 avril).

Les sénateurs ont adopté un amendement du gouvernement destiné à améliorer la couverture en téléphonie mobile sur tout le territoire. Le dispositif adopté doit permettre de couvrir les dernières zones blanches, où les habitants n'ont pas d'accès à la téléphonie mobile, en actualisant la liste des communes à couvrir par la 2G, 3G et 4G. Parallèlement, les cabines téléphoniques seront progressivement supprimées, pour être remplacées par la couverture mobile. Les moyens financiers dégagés seront réaffectés au financement de la couverture mobile des zones les plus rurales du territoire. Un guichet unique "couverture mobile" sera en outre créé par voie conventionnelle, permettant la couverture à la demande des collectivités territoriales de zones blanches hors centre-bourg.

Un amendement (UMP) actant la création d'un statut de "zone fibrée", déclencheur de mesures d'accompagnement et d'accélération de la migration vers le réseau de la fibre, avait été également adopté. "Les mesures pourraient comprendre des aides au raccordement des usagers finals et l'arrêt de la construction du réseau cuivre dans les immeubles neufs. La tarification du cuivre pourrait y être déconnectée de la péréquation nationale", indique l'exposé des motifs.

**LES FEMMES, LES HOMMES ET LES AFFAIRES****M. Guillaume CORNU, associé EY en charge de l'activité Transactions, prend le poste de directeur général de Ricol Lasteyrie Corporate Finance (RLCF), à la suite du rapprochement avec EY**

M. Guillaume CORNU, associé EY en charge de l'activité Transactions, prend le poste de directeur général de Ricol Lasteyrie Corporate Finance (RLCF), en remplacement de M. Jean-Charles de LASTEYRIE, à la suite du rapprochement avec EY qui prend effet ce mois-ci (cf. CE du 16/03/2015).

M. Guillaume CORNU commença sa carrière chez Deloitte en 1987. Après quatre ans passés au sein des équipes d'audit, il rejoignit, en 1991, le département Corporate Finance de ce cabinet et fut promu associé en 1997, puis responsable de la ligne de services Reorganisation Services deux ans plus tard. En 2006, il prit la responsabilité du département Corporate Finance Advisory de Deloitte et lança l'activité BFR Leverage, dédiée à l'optimisation du BFR et au cash management. En 2010, il rejoignit EY en tant qu'associé en charge du Corporate Restructuring. M. Guillaume CORNU dirige depuis juillet 2013 le département Transaction Advisory Services (TAS) pour la France, le Luxembourg et le Maghreb.

M. Jean-Charles de LASTEYRIE, précédemment directeur général de Ricol Lasteyrie Corporate Finance, prend les fonctions de directeur général délégué.

Diplômé de l'Ecole supérieure de commerce de Paris (ESCP), docteur en droit fiscal, M. Jean-Charles de LASTEYRIE fut associé du cabinet Calan-Ramolino entre 1977 et 1986. En 1987, il cofonda Ricol Lasteyrie Corporate Finance (avec M. René RICOL et M. Gilles de COURCEL). De 2000 à 2004, il fut membre du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables. Il présida le Club Fiscal des Experts-Comptables jusqu'en 2004. Il est vice-président de la FEE (Fédération Européenne des Experts-Comptables) depuis 2009 ; il y préside le groupe de travail Integrated Reporting Task Force. Membre fondateur de l'Association Professionnelle des Experts indépendants (APEI), il en a été président de mai 2011 à octobre 2014. M. Jean-Charles de LASTEYRIE est le représentant de la France à l'IIRC (International Integrated Reporting Council) depuis 2012.

M. René RICOL reste président de RLCF. "Pour l'instant, je lâche les manettes entre 2017 et 2022 mais même après je peux continuer à travailler au sein de la société donc je n'ai pas de limite de temps, heureusement d'ailleurs", avait-il déclaré le mois dernier.

**Mme Delphine d'AMARZIT, jusqu'alors chef du service du financement de l'économie, à la direction générale du Trésor, est nommée secrétaire générale du groupe Canal+**

Mme Delphine d'AMARZIT, jusqu'alors chef du service du financement de l'économie, à la direction générale du Trésor, a été nommée secrétaire générale du groupe Canal+. Elle reporte à M. Bertrand MEHEUT, président du directoire de Groupe Canal+. Elle succède à M. Laurent VALLEE, nommé secrétaire général du Conseil constitutionnel.

Née en mai 1973, diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, Mme Delphine d'AMARZIT fut affectée à l'inspection générale des finances à sa sortie de l'ENA (promotion "Victor Schoelcher") en 1996 et promue inspectrice des finances en 2000. Chargée de mission (pour l'endettement international, la stratégie de la dette, les marchés de la dette pour les pays émergents, le Club de Paris, la Zone Franc, les pays de l'Est, l'Amérique latine, les risques pays et le provisionnement bancaire), au bureau de l'endettement international, de l'assurance crédit et du secrétariat du club de Paris, à la direction du Trésor (2000-2001), elle fut chef du bureau de l'endettement international, de l'assurance crédit et du secrétariat du Club de Paris à cette même direction (2001-2003). Conseillère technique (banques, assurances, épargne, marchés financiers, logement) au cabinet de MM. Francis MER, Nicolas SARKOZY puis Hervé GAYMARD à Bercy (2003-2005) et enfin au cabinet de M. Thierry BRETON à ce même ministère (2005-2006), elle fut ensuite sous-directrice du financement et de la compétitivité des entreprises de la direction générale du Trésor et de la politique économique (2006-2007). Conseillère pour les affaires économiques et financières au cabinet de M. François FILLON à Matignon de mai 2007 à mai 2009, elle devint, en juin 2009, chef du service des affaires multilatérales et du développement de la direction générale du Trésor. Inspectrice générale des finances depuis juillet 2010, Mme Delphine d'AMARZIT était, depuis 2013, chef du service du financement de l'économie, à la direction générale du Trésor, sous l'autorité conjointe du ministère des Finances et des Comptes publics et du ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique.

**Le groupe de courtage en assurance Willis, qui détenait déjà 30 % du capital de Gras Savoye, remet une offre ferme pour acquérir le reste du capital**

Le groupe mondial de courtage en assurance, réassurance, conseil en gestion des risques et ressources humaines Willis Group Holdings, qui détenait déjà 30 % du capital de Gras Savoye, a annoncé hier avoir remis une offre ferme pour acquérir 70 % du capital du premier courtier d'assurance français. La participation acquise est valorisée à 510 millions d'euros, hors refinancement de la dette bancaire de Gras Savoye à hauteur de 50 millions. A l'issue de cette opération, Gras Savoye intégrerait le groupe Willis tout en conservant sa dénomination sociale et sa marque sur des marchés-clés, notamment la France. "Paris deviendrait ainsi l'un des centres d'expertise mondiaux pour le nouveau groupe", ont-ils annoncé.

Le Conseil de surveillance de Gras Savoye a accueilli favorablement l'offre. L'opération devrait être réalisée d'ici fin décembre 2015, sous réserve de l'approbation des autorités règlementaires et de la concurrence, et de l'accord des autres actionnaires du courtier français après consultation des instances représentatives du personnel. D'ores et déjà, les autres actionnaires, la société de capital-investissement Astorg, les familles fondatrices et les dirigeants ont donné leur accord de principe, a assuré le directeur général du courtier français François VARAGNE.

Willis était l'un des membres d'un réseau international initié par un courtier en assurance basé aux Etats-Unis dans les années 1960, devenu le réseau UNISON en 1982. Gras Savoye a rejoint ce réseau en 1975, ayant déjà travaillé avec Willis sur d'autres projets auparavant. Gras Savoye est une société partenaire de Willis depuis 1997, date à laquelle Willis a acquis 33 % du capital de Gras Savoye, participation qui a varié jusqu'à 46,2 %. En novembre 2009, rappellent les deux courtiers, Gras Savoye est réorganisé et Astorg Partners devient actionnaire. Willis, les actionnaires familiaux de Gras Savoye et Astorg Partners détiennent alors chacun 31,8 % des parts de la holding, les 4,5 % restants étant détenus par un groupe de managers et d'employés de Gras Savoye. Dans le cadre de cette réorganisation et d'un accord ultérieur, Willis avait obtenu la possibilité d'acquérir d'ici juin 2016 les actions restantes non encore en sa possession.

**Correspondance économique** .....

Le courtier a finalement décidé d'accélérer "pour exposer sans attendre la vision et les avantages d'un tel rapprochement à ses clients, et pour pouvoir consolider les résultats de Gras Savoye dans ses comptes pour l'année 2016". En complément de l'offre ferme d'achat, Willis a émis une notification d'intention dans le but de conserver son droit d'acquérir 70 % du capital de Gras Savoye en juin 2016, conformément au pacte d'actionnaires existant, "et ce dans l'hypothèse où l'offre ferme ne serait pas acceptée par les actionnaires de Gras Savoye". Dans ce cas, le prix d'achat serait déterminé sur la base d'une formule prévue au pacte d'actionnaires.

"La combinaison des activités complémentaires de Gras Savoye et Willis s'inscrirait dans la continuité de 40 ans de partenariat. La bonne connaissance réciproque des deux entreprises devrait faciliter et accélérer le rapprochement opérationnel entre ces deux groupes", ont-ils annoncé. "Pour nous c'est une excellente nouvelle, c'est une décision qu'on attendait depuis longtemps, logique, stratégique à la fois pour Willis et Gras Savoye puisque nous sommes des entreprises très complémentaires en termes de business et d'implantation géographique", a commenté M. VARAGNE.

La présence combinée des deux groupes se traduirait ainsi par une présence dans 131 pays, dont 84 filiales détenues en propre. Le nouvel ensemble permettrait de constituer un groupe qui disposerait "d'un réseau solide sur le marché français ; d'une expertise et du rayonnement nécessaires pour répondre aux attentes des groupes internationaux, notamment en France, où sont basées 31 des 500 sociétés du classement Fortune Global 500 – ce qui place la France au 4<sup>ème</sup> rang mondial et au 1<sup>er</sup> rang européen en ce qui concerne la présence de ces entreprises internationales ; d'un accès aux économies et aux marchés d'assurance à forte croissance, dont l'Europe centrale et de l'Est, le Moyen-Orient et l'Afrique ; d'un portefeuille solide de produits d'assurance IARDT et d'assurances de personnes", ont détaillé les deux groupes. "Nous voyons des opportunités de croissance dans les trois métiers de Gras Savoye : les grands comptes, la France et l'international. La France est le pays d'Europe qui a le plus de multinationales et elles sont très dynamiques. Avec les grands comptes régionaux français on voit du potentiel avec la consolidation du marché", explique M. Tim WRIGHT, président de Willis International.

Fondé en 1828, Willis est aujourd'hui présent sur chaque continent et emploie plus de 18 000 employés dans plus de 400 bureaux. Gras Savoye, fondée en 1907, assure au quotidien 500 000 véhicules et plus de 2,2 millions de personnes en complémentaire-santé à travers le monde. Présent dans plus de 50 pays, le Groupe compte 3900 salariés et est, avec son partenaire Willis, au service de ses clients dans 131 pays. Astorg est une société de Capital investissement française indépendante, spécialisée dans le rachat de PME-PMI en Europe, qui gère plus de 2 milliards d'euros d'actifs.

**Mme Delphine ERNOTTE CUNCI nommée  
présidente de France Télévisions par le CSA**

Mme Delphine ERNOTTE-CUNCI, 48 ans, a été nommée hier pour cinq ans présidente de France Télévisions par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) réuni en assemblée plénière.

Née en juillet 1966, diplômée de l'Ecole Centrale de Paris, Mme Delphine ERNOTTE CUNCI fit l'ensemble de sa carrière au sein de France Télécom devenu Orange en juillet 2013. Elle fut successivement, chargée de fonction de recherche et développement, chargée de management commercial, directrice d'agence distribution puis directrice régionale Val-de-Loire de France Télécom (1989-2006). Nommée directrice de la communication commerciale et du sponsoring de France Télécom en 2006, puis directrice commerciale

**Correspondance économique** .....

France de France Télécom en 2008, elle devint, en 2010, directrice exécutive, adjointe pour les opérations en France de France Télécom membre du comité exécutif de France. Depuis 2011, Mme Delphine ERNOTTE CUNCI est directrice générale adjointe d'Orange, et directrice exécutive d'Orange France. Depuis mai 2012, elle est également administratrice de Suez Environnement et, depuis février 2014, présidente du conseil d'administration de l'Ecole nationale supérieure de la photographie.

La directrice générale adjointe d'Orange, directrice exécutive d'Orange France, a été préférée au dernier tour de scrutin à M. Pascal JOSEPHE, 60 ans, ancien directeur général adjoint chargé de l'antenne à Antenne 2 et FR3, ancien directeur général de l'antenne de La Cinq qui avait notamment travaillé sur son projet avec M. Yves ROLLAND, conseiller maître à la Cour des comptes, ancien secrétaire général de France Télévisions.

Mme Fleur PELLERIN, ministre de la Culture et de la Communication, a adressé hier soir ses félicitations à Mme ERNOTTE-CUNCI pour sa nomination. "Elle se réjouit de travailler avec elle et avec l'ensemble des salariés, pour construire l'avenir de France Télévisions, dans le cadre des orientations stratégiques fixées par l'Etat en mars dernier", écrit-elle dans un communiqué. La ministre dit aussi saluer "tout particulièrement Rémy PFLIMLIN pour son action à la tête de France Télévisions". "Il a su enclencher la transformation numérique de l'entreprise, entretenir un dialogue social nourri dans un contexte difficile, parachever la mise en place de l'entreprise unique, et enrichir l'offre d'information et de magazines d'information", indique-t-elle.

### **Une ambition réformatrice portée par une vision exigeante de la télévision publique de demain, selon la décision motivée du CSA**

Dans sa décision motivée rendue publique hier soir (Décision n°2015-159 du 23 avril 2015 portant nomination à la présidence de France Télévisions), le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) souligne qu'il "s'est fondé, conformément aux termes de la loi, sur des critères de compétence et d'expérience, et sur l'analyse des projets stratégiques présentés par les candidats, éclairés par les auditions".

"En désignant Mme Delphine ERNOTTE CUNCI, le Conseil a fait le choix de confier la présidence de France Télévisions à une femme dotée de solides compétences de management et d'une expérience reconnue dans la gestion du dialogue social, qui a exercé des fonctions de direction au sein de l'un des plus grands groupes numériques européens, imprégné d'une forte culture de service public", affirme le Conseil.

Il ajoute : "Sa perception des enjeux de l'audiovisuel, en France comme à l'international, ainsi que son intuition des attentes du public dans un monde en mutation, ont convaincu le Conseil qu'elle saurait naturellement mettre ses qualités au service du développement de France Télévisions. Le projet stratégique de Mme ERNOTTE CUNCI lui est apparu comme conciliant de manière équilibrée l'ambition réformatrice portée par une vision exigeante de la télévision publique de demain, le souci d'une continuité indispensable à une transformation sereine et apaisée de l'entreprise, et la volonté de susciter l'adhésion des personnels pour conduire les changements nécessaires".

Le Conseil dit aussi avoir "relevé ses propositions consistant à bâtir, par la négociation et le dialogue, un plan stratégique visant à promouvoir la confiance au sein de France Télévisions, en identifiant les investissements et les adaptations nécessaires à l'essor du groupe".

## **Correspondance économique** .....

Le Conseil ajoute avoir "salué son ambition de rénover l'offre proposée au public, en affirmant mieux les caractéristiques des chaînes : les programmes fédérateurs sur France 2, le patrimoine et les territoires sur France 3, la jeunesse sur France 4, la connaissance sur France 5, les Outre-mer sur France Ô".

Le CSA indique avoir "apprécié son triple souhait d'innover davantage dans les programmes afin de toucher tous les publics, notamment les plus jeunes, de placer les nouveaux usages numériques au cœur de l'offre et de faire émerger un nouveau modèle économique pour la diffusion des programmes, apte à procurer de nouvelles ressources pour développer le groupe".

"Le Conseil a par ailleurs été convaincu par la volonté de promouvoir le service public, exprimée par Delphine ERNOTTE CUNCI à travers la conclusion d'un pacte entre la télévision publique et la production française, le développement d'une télévision de qualité reflétant toutes les cultures et la création d'une chaîne publique et numérique de l'information. De façon générale, le Conseil a été sensible à son fort attachement au service public, qui anime sa volonté de renforcer les valeurs d'une télévision citoyenne par l'exemplarité, la transparence et la participation du public", poursuit le CSA.

### **Collaboration avec M. David KESSLER, Mme Dana HASTIER et M. Xavier COUTURE**

Mme Delphine ERNOTTE CUNCI devient la première femme à diriger le groupe audiovisuel public. Selon des sources concordantes, elle a travaillé sur son projet avec plusieurs personnalités dont elle est proche. Ainsi, M. David KESSLER, directeur général d'Orange Studio et conseiller de la direction générale d'Orange sur la stratégie médias et contenus, ancien conseiller culture et communication à la présidence de la République et qui fut directeur de cabinet puis directeur délégué auprès du directeur général de France 2 il y a une vingtaine d'années, Mme Dana HASTIER, directrice de l'antenne et des programmes de France 3 et M. Xavier COUTURE, consultant extérieur pour Orange, administrateur d'Orange Studio, ancien directeur de la division contenus d'Orange, ancien président du directoire de Groupe Canal + et ancien directeur de l'antenne de TF1, auraient participé à l'élaboration du projet présenté par Mme ERNOTTE CUNCI devant les huit membres du Conseil. Les communicants Anne HOMMEL et Denis PINGAUD l'auraient également conseillé.

Mme Delphine ERNOTTE-CUNCI prendra ses fonctions le 22 août 2015. Depuis hier, s'est ouvert, pour quatre mois, une période dite de "tuilage" avec le président en cours, Rémy PFLIMLIN, destinée à faciliter la transition entre les deux dirigeants.

### **M. Stéphane RICHARD prend la direction d'Orange France**

Au sein d'Orange, où elle passa 26 ans, Mme ERNOTTE-CUNCI a notamment œuvré au lancement du déploiement du Très Haut Débit fixe et mobile, avec la fibre et la 4G. Mais elle faisait aussi partie de l'exécutif de France Télécom lors du plan de 22 000 suppressions de postes, entre 2006 et 2008, qui s'était accompagné d'une vague de suicides, souligne la CGC médias, qui redoute de "voir arriver ces méthodes managériales ultra-violentes" à France Télévisions. Son entourage met lui en avant ses qualités de management, et souligne qu'elle a contribué à l'apaisement du climat social dans l'entreprise.

A la suite de son départ prochain de l'opérateur téléphonique, M. Stéphane RICHARD, président-directeur général d'Orange, a indiqué hier, qu'il assumera directement, à partir du 27 avril prochain, la direction d'Orange France, "avec le plein appui de Delphine ERNOTTE CUNCI".

**Mme Corinne LE GOFF, jusqu'ici présidente de Roche France, devrait rejoindre le groupe Amgen où elle serait responsable de la zone Europe**

Mme Corinne LE GOFF, jusqu'ici présidente de Roche France, devrait rejoindre le groupe de biotechnologie américain Amgen où elle serait responsable de la zone Europe.

Née en 1965, titulaire d'un doctorat de pharmacie de l'Université Paris Descartes et d'un MBA de l'Université Panthéon Sorbonne, Mme Corinne LE GOFF a par la suite complété sa formation au sein de différentes écoles de management, en France et à l'international, et notamment à l'Insead. Elle fut product manager chez Aventis de 1990 à 1993, avant de rejoindre Pfizer comme directeur marketing - endocrine care jusqu'en 2002. Elle intégra alors Sanofi-Aventis au poste de "worldwide early brand team leader" (2002-2004), senior director, commercialisation des nouveaux produits (mars à septembre 2004), puis vice president CNS franchise jusqu'en 2007. Vice president "US empowered regions" pour ce même groupe de 2007 à 2008, elle rejoignit ensuite Merck Serono comme senior vice president "global marketing & strategy neurology & rheumatology franchises", avant de rejoindre Roche en septembre 2011, basée au siège du groupe à Bale (Suisse) comme senior vice president "neurosciences global product strategy". Elle est présidente de Roche France depuis juin 2012. Mme Corinne LE GOFF est par ailleurs vice-présidente du LIR (laboratoires internationaux de recherche) et membre du conseil de surveillance du groupe CFAO.

**Droit de vote double : Nissan soutient son partenaire Renault, le ministre de l'Economie Emmanuel MACRON écrit à M. Carlos GHOSN pour défendre la décision de l'Etat**

Le constructeur d'automobiles japonais Nissan a indiqué hier soir, au terme d'un conseil d'administration convoqué par son président-directeur général Carlos GHOSN, soutenir la position de son partenaire Renault sur la question des droits de vote double, face à l'Etat français. "Le Conseil a examiné en détail les événements de ces dernières semaines et a décidé à l'unanimité de soutenir les décisions prises par le Conseil d'administration de Renault lors de sa réunion du 16 avril", a déclaré la firme de Yokohama. Renault avait alors réitéré son opposition à la décision de l'Etat de lui imposer la "loi Florange", un dispositif visant les spéculateurs et qui garantit des droits de vote double aux détenteurs d'actions depuis plus de deux ans. Une résolution hostile à cette mesure sera présentée à l'assemblée générale du 30 avril 2015.

Selon Reuters, le ministre de l'Economie Emmanuel MACRON a écrit mardi à M. GHOSN pour défendre la décision de l'Etat. Dans ce courrier, le ministre de l'Economie explique à nouveau que l'obtention par l'Etat, principal actionnaire de Renault, de droits de vote double ne modifie pas à ses yeux l'équilibre avec l'autre grand actionnaire du constructeur français, Nissan, "puisque'il respecte l'accord de 2002", indique une source citée par Reuters. Six ans après la privatisation de 1996, l'Etat était en effet descendu à 25,9 % du capital de l'ex-régie. Au même moment, Nissan avait fait son entrée au capital à hauteur de 15 %. Selon cette source, ce rappel à l'accord de 2002 est aussi une mise en garde feutrée contre toute volonté de renforcer le pouvoir de Nissan via l'introduction de droits de vote. D'après elle, M. MACRON a également demandé à M. GHOSN de transmettre sa lettre à l'ensemble des administrateurs.

**M. Jacques BEYSSADE, jusqu'alors directeur des risques, membre du comité exécutif, de Natixis, est nommé directeur des risques, membre du comité exécutif du groupe BPCE**

M. Jacques BEYSSADE, jusqu'alors directeur des risques, membre du comité exécutif, de Natixis, est nommé directeur des risques, membre du comité exécutif du groupe BPCE, en remplacement de Mme Isabelle MAURY. Il est rattaché à M. Daniel KARYOTIS, directeur général en charge des finances, risques et opérations, membre du directoire du groupe BPCE, et prendra ses fonctions le 4 mai prochain.

Agé de 51 ans, diplômé de HEC, M. Jacques BEYSSADE commença sa carrière en 1984 au Crédit Lyonnais, à Londres, comme analyste financier. Il dirigea, notamment, le centre d'affaires Grandes Entreprises des Champs-Élysées (1994-1997) avant d'être nommé responsable pays pour la Corée (1997-2001) puis de prendre la responsabilité des marchés de crédit à New York chez Calyon (2001-2005). En 2006, il devint directeur des marchés de capitaux de Calyon pour l'Asie-Pacifique. En octobre 2008, il fut nommé responsable de la supervision et gestion active des risques au sein de la banque de financement et d'investissement (BFI) de Natixis. M. Jacques BEYSSADE occupait depuis juillet 2009 les fonctions de directeur des risques, membre du comité exécutif, de Natixis.

**Mme Isabelle MAURY, jusqu'à présent directrice des risques, membre du comité exécutif du groupe BPCE, est nommée directrice de la compliance, membre du comité exécutif de Natixis**

Mme Isabelle MAURY, jusqu'à présent directrice des risques, membre du comité exécutif du groupe BPCE, est nommée directrice de la compliance, membre du comité exécutif de Natixis, à compter du 4 mai 2015. Elle est rattachée à M. André-Jean OLIVIER, secrétaire général, membre du comité de direction générale de Natixis.

Agée de 46 ans, diplômée de l'ESSEC et titulaire d'un DESS Banques et Finances et d'un magistère de modélisation appliquée à l'économie et la gestion de Paris X, Mme Isabelle MAURY commença sa carrière en 1992 chez Deloitte en tant que senior auditeur dans le département Banques et Institutions financières. En 1995, elle rejoignit la direction des marchés actions du Crédit Lyonnais et prit la responsabilité du suivi des risques et résultats de la zone Asie et de Londres. Entrée à la Société Générale en 1998, elle fut nommée en 2000 responsable adjointe du Middle-Office Taux de la division Dette et Financements de SG Corporate & Investment Banking, avant de devenir en 2002 responsable mondiale de l'audit des activités de DEFI (Fixed Income, Trésorerie, Matières premières et dérivés) couvrant 7 implantations internationales (New York, Paris, Sydney, Tokyo, Hong Kong, Singapour, Londres). En 2004, entrée chez Natexis Banque Populaire, devenu Natixis en 2006, elle fut successivement directrice du Middle-Office des activités de marchés puis directrice adjointe du Middle Office du pôle GCFM (Grandes Clientèles Financements et Marchés). En 2007, Mme Isabelle MAURY devint directrice des risques du groupe Banque Populaire, puis directrice des risques du groupe BPCE depuis sa création en 2009.

**M. Christophe LANNE, jusqu'ici responsable de la gestion du portefeuille de financements, de Global Transaction Banking et des activités en extinction, est nommé directeur des risques de Natixis**

M. Christophe LANNE, jusqu'ici responsable de la gestion du portefeuille de financements, de Global Transaction Banking et des activités en extinction, est nommé directeur des risques de Natixis à compter du 4 mai et reste membre de son comité exécutif. Il est rattaché à M. Jean CHEVAL, directeur Finances et Risques, membre du comité de direction générale de Natixis. Il remplace M. Jacques BEYSSADE.

Agé de 51 ans, diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques (IEP Paris), titulaire d'un DEA en économie politique, d'une maîtrise de droit (Paris II) et diplômé en finance de la London School of Economics, M. Christophe LANNE commença sa carrière en 1990 à l'Inspection générale de la Banque Indosuez devenue Crédit Agricole Indosuez. En 1995, il devint secrétaire général des activités de marchés puis responsable des activités de trésorerie, change et taux d'intérêt à Londres, et responsable du budget et de la stratégie puis directeur opérationnel des activités de marché. En 2002, il devint directeur général de Crédit Agricole Indosuez Securities Japan à Tokyo. En 2005, il rejoignit le Credit Suisse en tant que directeur général et directeur opérationnel pour l'ensemble des activités de Crédit Suisse en France et membre de l'EMEA Management Committee. En 2010, il rejoignit Natixis en tant que directeur opérationnel, responsable de la direction Operations & Business Support. M. Christophe LANNE devint en 2012 responsable de la gestion du portefeuille de financements, de Global Transaction Banking et des activités en extinction.

**M. Jean-Paul JULIA, jusqu'alors conseiller au cabinet du ministre des Finances et des Comptes publics Michel SAPIN, se voit confier la direction banque de grande clientèle à la BRED**

M. Jean-Paul JULIA, administrateur civil, jusqu'alors conseiller financement de l'économie et entreprises au cabinet du ministre des Finances et des Comptes publics Michel SAPIN, se voit confier la direction banque de grande clientèle à la BRED (cf. CE du 24 mars). Il remplacera à compter du 1<sup>er</sup> juin M. Emmanuel LEMOIGNE en poste depuis 2009.

Né en mai 1972, diplômé de l'Institut d'études politiques de Lyon, M. Jean-Paul JULIA fut attaché principal d'administration centrale au ministère de l'Economie (1997-2004). Affecté au ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie en 2007, à sa sortie de l'ENA (promotion "République"), il fut adjoint au chef du bureau des politiques de croissance puis adjoint au chef du bureau Finent 2 (financement et développement des entreprises) de la direction générale du Trésor (2007-2011), puis conseiller au Fonds monétaire international-FMI (2011-2012), avant d'être administrateur suppléant pour la France auprès de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement-BIRD de juillet 2012 à avril 2014. M. Jean-Paul JULIA était, depuis lors, conseiller "Financement de l'économie et Entreprises" au cabinet de M. Michel SAPIN, ministre des Finances et des Comptes publics.

**Les administrateurs et dirigeants de sociétés cotées en bourse**

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15

**MM. Philippe PETITCOLIN et Ross McINNES  
ont succédé à M. Jean-Paul HERTEMAN à la  
tête de Safran**

L'assemblée générale du groupe Safran qui s'est tenue hier a vu la passation de pouvoir programmée à l'automne (cf. CE du 17 octobre) entre M. Jean-Paul HERTEMAN, jusqu'ici président-directeur du groupe, et la nouvelle gouvernance composée du directeur général Philippe PETITCOLIN, précédemment président-directeur général de la filiale Morpho, du président du conseil d'administration Ross McINNES, précédemment directeur général délégué de Safran, en charge des affaires économiques et financières. Les actionnaires ont approuvé les candidatures des deux dirigeants au conseil d'administration par environ 99 % des voix chacun.

La dissociation des fonctions de directeur général et président du conseil d'administration va entraîner au passage la suppression du poste de directeur général délégué en charge des opérations, actuellement occupé par M. Marc VENTRE. Rappelons par ailleurs que ce changement de gouvernance s'est accompagné ces dernières semaines de mouvements internes : la nomination de M. Bernard DELPIT, inspecteur des finances, précédemment directeur financier de Crédit Agricole SA, comme directeur financier de Safran, et celle de Mme Anne BOUVEROT, précédemment directrice générale de GSMA, comme présidente de Morpho.

Cette transition se voulant "en douceur" intervient alors que Safran, porté par la croissance du secteur aérien, affiche une belle santé avec un bénéfice net d'1,25 milliard d'euros l'an dernier et un carnet de commandes record de 64 milliards d'euros (dont 23 milliards pour la seule année 2014). Le groupe affiche également une très bonne rentabilité grâce "à des cadences de production jamais atteintes dans de nombreux domaines", se félicitait récemment le dirigeant sortant. Mercredi, Safran a encore publié un chiffre d'affaires en hausse de 14,3 % au premier trimestre à 3,9 milliards d'euros.

Evoquant son bilan largement salué à la tête du groupe, M. HERTEMAN, dont le mandat arrivait à terme et qui aurait été atteint par la limite d'âge en septembre, a souligné que 8400 emplois nets avaient été créés en cumul de 2012 à 2014, dont 4000 en France. Il s'est également félicité du parcours boursier de Safran depuis son arrivée en 2007, avec une capitalisation multipliée par près de 4, près de 2,2 milliards d'euros de dividende versés aux actionnaires et 1,9 milliard aux salariés au titre de l'intéressement et de la participation.

Désormais, l'un des principaux défis pour le nouveau directeur général, qui a dirigé par le passé la plupart des entités de Safran (Snecma, Sagem, Labinal, Morpho), sera l'entrée en service du moteur de nouvelle génération Leap, appelé à équiper une grande partie des moyen-courriers dans les années à venir. Sa certification du Leap doit intervenir cette année, après quoi Safran devra assurer la montée en cadence de sa production. Le moteur, produit avec General Electric au sein de leur coentreprise CFM, est d'ores et déjà un best seller, avant même son entrée en service, avec 8900 commandes à ce jour. Il sera dès l'année prochaine à bord de A320neo d'Airbus et en 2017, à bord des B737 Max de Boeing. Le Leap sera aussi l'unique moteur du futur C919 de l'avionneur chinois Comac pour lequel il avait été initialement conçu. Cela "représente 75 % de parts de marché sur les futurs avions moyen-courriers", a souligné M. HERTEMAN, qui s'est dit "totalement confiant pour atteindre les performances garanties sur le Leap à l'entrée en service".

**L e t r i b u n a l d e c o m m e r c e d e P a r i s**

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15

### Deutsche Bank écope d'une amende de 2,5 milliards de dollars pour manipulation de taux interbancaires

Deutsche Bank a accepté de verser une amende globale de 2,51 milliards de dollars aux autorités américaines et britanniques pour échapper à des poursuites pénales liées aux manipulations des taux interbancaires dont le Libor. Cette pénalité financière est un record dans ce dossier sur lequel enquêtent les régulateurs à travers le monde depuis plusieurs années. Le précédent record était détenu par la banque suisse UBS, qui avait écopé d'une amende de 1,5 milliard de dollars en 2012.

Dans le détail, la première banque allemande va verser 775 millions de dollars au département de la Justice américain (DoJ), 800 millions au régulateur des marchés de matières premières CFTC, 600 millions au régulateur des services financiers de New York (DSF) et 344 millions de dollars au régulateur britannique FCA.

Deutsche Bank a aussi accepté de licencier des traders opérant à New York, Londres, Tokyo et Francfort. "Si un nombre d'employés étant impliqués dans les malversations a déjà quitté la banque, ceux qui sont encore en place devraient se voir notifier la fin de leur contrat et l'interdiction d'opérer dans le système financier new-yorkais", a indiqué le DSF Benjamin LAWSKY, réputé particulièrement dur avec les grandes banques.

Disant "accepter les conclusions des régulateurs", les deux co-dirigeants de la banque, MM. Jürgen FITSCHEN et Anshu JAIN, ont déclaré regretter "profondément" ce qui s'est passé. Le coût est lourd puisque la banque a dû passer une charge de 1,5 milliard de dollars dans ses comptes du premier trimestre. Les régulateurs accusent les traders de Deutsche Bank de s'être entendus avec leurs pairs d'autres grandes banques entre 2005 et 2009 pour fausser le taux interbancaire Libor, qui influe sur des prêts aux ménages et aux entreprises.

Le Libor (London Interbank Offered Rate) est fixé à Londres et sert de référence pour environ 360 000 milliards de dollars de contrats à travers le monde. Il est décliné pour plusieurs grandes devises, comme le dollar, l'euro, le yen ou la livre sterling. A chaque fois, les taux sont calculés à partir d'un panel de 6 à 18 banques. Afin d'en restaurer la crédibilité, les autorités britanniques ont depuis fait passer le taux sous la responsabilité de l'opérateur boursier NYSE Euronext.

Une filiale de la première banque allemande, DB Group Services Limited, a aussi accepté de plaider coupable et reconnu une défaillance de ses systèmes de contrôle. Cette décision évite à la maison mère de perdre éventuellement sa licence bancaire aux Etats-Unis. En revanche, elle a signé un "deferred prosecution agreement" c'est-à-dire un accord selon lequel, elle reconnaît des éléments de fait et s'engage à ne plus commettre des infractions similaires. En échange, les autorités renoncent à la poursuivre au pénal.

Le scandale du Libor a éclaté en 2012 lorsque Barclays a révélé qu'elle devait payer 290 millions de livres pour mettre fin à des investigations au Royaume-Uni et aux Etats-Unis. Outre Deutsche Bank, UBS et Barclays, d'autres banques ont déjà aussi écopé d'amendes, dont une de 1,7 milliard de dollars infligée en décembre 2013 à huit banques par l'Union européenne. Deutsche Bank, dont le nom est cité dans quelque 6000 contentieux, n'en a pas pour autant fini avec les autorités américaines. Le DSF enquête sur ses relations commerciales avec des pays sous embargo économique américain et son rôle dans l'affaire des manipulations des taux de change notamment.

**La dynamique de trafic du grand port maritime de Rouen est "difficile à établir en l'absence de desserte suffisante", selon la Cour des comptes**

La Cour des comptes a rendu public hier un rapport particulier sur le grand port maritime de Rouen (GPMR) pour les exercices 2008 à 2012. Si le rapport évoque une situation financière "globalement saine", il souligne tout de même que celle-ci est "fragilisée par la perte de trafics".

La croissance du trafic du port a en effet "été stoppée en 2011 en raison de l'arrêt inopiné de la raffinerie Petroplus". Un trafic élevé de céréales en 2013 a certes permis de stabiliser le trafic global au niveau de 2008, "mais ce trafic n'est ni prévisible ni reproductible, et de nouvelles perspectives peinent à être définies en l'absence de desserte suffisante". En effet, constate la Cour des comptes, "le port est (...) isolé et fortement dépendant de la route", la desserte ferroviaire étant "peu adaptée" et la voie d'entrée unique du port "peu sécurisée". La sécurisation des voies d'accès et le développement de la mise en réseau avec le bassin parisien sont "nécessaires", mais dépendent "d'autres acteurs" que le GPME, indique le rapport.

Le volet financier du projet stratégique 2009-2013 mis en place en application de la réforme portuaire "être largement revu à la baisse" constate également le rapport, ce qui démontre "une certaine vulnérabilité du port dans un contexte économique défavorable et face à des trafics volatils". La Cour des comptes délivre en revanche un satisfecit concernant la "dimension environnementale" du projet stratégique, avec une "montée en puissance des moyens et des projets consacrés à l'environnement au sein du port". L'activité de gestion du domaine, "dans un contexte de capacité foncière limitée", gagnerait enfin "à être plus dynamique, afin de préserver la deuxième source de recettes du port", souligne également le rapport.

**Mme Marie-Christine THERON, ancienne directrice des ressources humaines et des affaires générales du groupe SFR, et M. Denis BOUTTE, jusqu'alors directeur associé d'Espace Dirigeants, créent Avenir Dirigeant**

Mme Marie-Christine THERON, ancienne directrice des ressources humaines et des affaires générales du groupe SFR, et M. Denis BOUTTE, jusqu'alors directeur associé d'Espace Dirigeants, créent Avenir Dirigeant, un cabinet d'outplacement exclusivement dédié à la gestion de carrière des dirigeants.

Juriste de formation, Mme Marie-Christine THERON débuta en 1993 comme chargée de mission, chargée des relations avec la presse, au cabinet du ministre des Départements et Territoires d'Outre-mer (alors M. Dominique PERBEN) avant d'être nommée en mai 1995 conseillère technique, chargée des relations avec la presse, au cabinet de M. François BAROIN au Secrétariat d'Etat, porte-parolat du gouvernement. Entre novembre 1995 et juin 1997, elle occupa ces mêmes fonctions au cabinet du ministre de la Fonction publique, de la Réforme de l'Etat et de la Décentralisation (Dominique PERBEN). Elle rejoignit ensuite en 1998 le groupe Cegetel en qualité de directrice des Relations extérieures avant de prendre en charge la Communication et la Publicité. En 2004, elle prit la direction des ressources humaines et de la communication de Cegetel. A la suite du rachat de Cegetel par SFR, elle dirigea à partir de 2005 l'innovation sociale et la formation chez SFR et fut nommée

## Correspondance économique .....

parallèlement directrice générale adjointe ressources humaines et développement de SFR service client. Spécialiste des ressources humaines dans les projets de conduite du changement, elle suivit le rapprochement des équipes de SFR et Neuf Cegetel en qualité de directrice des affaires sociales, du développement des ressources humaines et de la formation de SFR de 2008 à 2009. Nommée directrice générale des ressources humaines de SFR en 2009, Mme Marie-Christine THERON fut de 2013 en 2014, directrice exécutive ressources humaines et affaires générales de SFR.

Né en septembre 1955, diplômé de l'Ecole des hautes études commerciales de Paris (HEC), M. Denis BOUTTE commença sa carrière comme chef de publicité chez Euro-Advertising/JWT Lyon en 1980, avant de rentrer chez Alice avec le même titre (1982-1985). Il rejoignit BCR en 1985, où il fut nommé en 1987, directeur conseil puis, directeur général chez BCRC en 1988. En avril 1995, il devint directeur général de Callegari Berville où il s'occupa de budgets tels que St Marc, Mondial de l'automobile, Ducros, Vahiné, Calor, Calgonit, EDF, Parc Astérix, Mobalpa, Cadremploi. Il fut ensuite successivement nommé président de l'agence Vista et directeur général d'Altavia Mindeos, société née de la fusion de Vista, d'Aïda, d'Argile et de Coda de 1998 à 2002. Directeur associé chez Publicis Etoile devenue Publicis Dialog de 2002 à 2006, il devint ensuite responsable de la gestion des compétences et de l'accompagnement ressources humaines des managers des entités du groupe Publicis. Depuis 2007, M. Denis BOUTTE était directeur associé d'Espace Dirigeants.

### La Sgam Sferen est "très bien relancée", assure M. Daniel HAVIS, président de la Matmut et de Sferen

L'assureur mutualiste Matmut a présenté hier ses résultats 2014. A cette occasion, son président Daniel HAVIS est revenu sur l'avenir de la Sgam Sferen, dont son groupe est membre avec la Macif. La structure a dû repenser son organisation depuis le départ l'an dernier de la Maif (cf. CE du 04/06/2015), l'un des trois fondateurs de la Sgam. "La machine est très bien relancée", a indiqué le président de Sferen, précisant que la nouvelle organisation serait présentée après l'été.

Interrogé sur la loi Hamon qui facilite la résiliation des contrats d'assurances, M. Nicolas GOMART, directeur général du groupe depuis début avril, a indiqué qu'elle avait un impact limité pour le groupe, représentant 5 à 10 % des résiliations, ce qui s'équilibre avec les nouveaux contrats. Par ailleurs, le groupe a répondu à l'enquête du mensuel "60 millions de Consommateurs" qui indiquait que la Matmut demandait à ses experts d'orienter les assurés vers des réparateurs agréés, ce qui contrecarre la loi Hamon. Les dirigeants ont assuré qu'aucune consigne n'avait été donnée en ce sens.

En ce qui concerne la situation de MutRe, réassureur français des mutuelles de santé dont Matmut est actionnaire aux côtés de Scor et d'un bloc de mutuelles de la Fédération nationale de la Mutualité française, M. HAVIS a indiqué que le groupe était toujours vendeur de sa participation, si elle trouvait preneur.

### Bénéfice net en hausse de 43,5 %, à 82 millions d'euros

Sur le plan financier, l'assureur mutualiste a enregistré en 2014 un bénéfice net en forte hausse de 43,5 %, à 82 millions d'euros, soutenu notamment par la performance de ses placements financiers et une activité dynamique en vie et en santé. Les cotisations perçues ont augmenté de 4,6 %, à 1,94 milliard d'euros. En dommages, coeur de métier du groupe, l'année a été stable, tandis que

l'assurance de personnes a connu une très bonne année, souligne le groupe. En assurance-vie, la collecte nette a bondi de 99 %, à 97 millions d'euros. En santé, les cotisations ont progressé de 18,4 %, à 64 millions d'euros.

La sinistralité a été similaire à 2013, avec une baisse des petits sinistres (accidents de la route, vols - 14 %, incendie -10 %) mais des événements climatiques assez violents, qui ont coûté 132 millions d'euros à l'assureur, a détaillé M. GOMART. L'épisode de grêle en région parisienne survenu en mai 2014 a coûté à lui seul 70 millions d'euros, a-t-il souligné. La baisse des taux et la prise en charge par les assureurs de la revalorisation des rentes, pour laquelle de nombreuses Cours d'appel ajoutent désormais l'inflation future aux indemnités versées aux victimes, pèsent sur la sinistralité, estime-t-il.

## *L'administration en France*

Conseil d'Etat	Corps diplomatique
Cour des comptes	Tribunaux administratifs et
Administration préfectorale	cours administratives d'appel
Inspection générale des finances	Conseillers et attachés économiques
Ecole nationale d'administration	Administration centrale des ministères



*LesBiographies.com*

Plus de 80 ouvrages biographiques et monographiques, sous reliure mobile,  
mis à jour de façon permanente par l'envoi régulier de feuillets réactualisés

U n d é p a r t e m e n t d e l a S o c i é t é G é n é r a l e d e P r e s s e

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15

## LA VIE DES AFFAIRES EN QUELQUES LIGNES

### ***Dans les sociétés : les nominations***

♦ **La Poste** : Mme Rozenn GUILLAUME, précédemment directrice coordination Supply puis des flux Supply chez Smartbox, est nommée directrice commerciale de Viapost, filiale logistique du groupe La Poste. Elle succède à M. Benoît HUC, qui va se consacrer au projet de développement international commun entre Viapost et Asendia, filiale de La Poste et Swiss Post, acteur mondial du transport de courrier et de petites marchandises.

### ***Dans les sociétés : les affaires***

♦ **GDF Suez** : Le géant français de l'énergie GDF Suez va se rebaptiser "Engie", a indiqué hier l'hebdomadaire "La Lettre de L'Expansion". M. Gérard MESTRALLET, le président-directeur général du groupe industriel, "va annoncer vendredi le nouveau nom en interne" et "dévoilera publiquement la nouvelle appellation mardi, lors de l'assemblée générale du groupe", a précisé l'hebdomadaire sur son site internet. Le groupe a convoqué les médias à une conférence de presse ce vendredi à midi, "pour une annonce importante sur la marque", selon le texte de l'invitation reçue par l'AFP. Ce changement de nom, s'il est confirmé, interviendrait alors que l'énergéticien a présenté début avril un projet de réorganisation du groupe, axé davantage sur les territoires que sur les métiers, dans le but d'"accélérer son développement" en étant plus réactif et en se rapprochant de ses clients. Cette nouvelle organisation devrait être effective "début 2016", selon le groupe.

♦ **Air France / plan de départs** : Le comité central d'entreprise d'Air France a rejeté hier le nouveau plan de départs volontaires, ce qui n'empêche pas son exécution. Annoncé fin janvier après le lancement du plan de croissance "Perform 2020", il vise la suppression de près de 800 postes en équivalents temps pleins, parmi le personnel au sol (496) et chez les hôtesse et stewards (300). Les pilotes ne sont pas concernés. Il intervient aussi dans le cadre de la poursuite de la restructuration par la compagnie de son réseau court courrier, en perte de vitesse. Réunis jeudi à Roissy, les représentants des salariés ont rendu un avis négatif sur le projet au sol (7 contre, 3 abstentions) et se sont abstenus sur celui concernant le personnel en cabine (6 absentions, 4 contre).

♦ **Korian-Medica / prime** : Le groupe a proposé lors d'un comité d'entreprise une prime exceptionnelle de 260 euros bruts aux salariés de la filiale française, pour compenser l'absence de participation aux bénéfices, a-t-on appris auprès de la direction et de représentants syndicaux. Plusieurs dizaines de salariés (une centaine selon les organisateurs) s'étaient rassemblés jeudi à la mi-journée à l'appel de la CGT devant le siège parisien du numéro un européen des maisons de retraite, pour protester contre l'absence de versement cette année d'une prime de participation aux salariés de Medica France.

♦ **Total / cession** : Le groupe pétrolier a l'intention de trouver preneur pour 20 % de Laggan-Tormore, un important champ gazier en mer du Nord britannique. Total a toutefois l'intention de conserver une participation dans ce qu'il considère comme un actif "exceptionnel", a ajouté le groupe, qui détient actuellement 80 % du projet et en est l'opérateur. Les 20 % restants sont détenus par le danois Dong Energy. La cession de cette participation pourrait lui rapporter "plusieurs centaines de millions de dollars", estimaient récemment des analystes interrogés par le "Financial Times".

## Correspondance économique .....

- ♦ **Unicredit / Santander** : Les banques italienne UniCredit et espagnole Santander ont signé un accord préliminaire pour l'intégration de leurs filiales respectives de gestion d'actifs Pioneer Investments et Santander Asset Management. La nouvelle société ainsi créée devrait s'appeler Pioneer Investments et aura 400 milliards d'euros d'actifs sous gestion, ce qui la classera parmi les 35 premières au monde. Pioneer Investments a été évaluée à 2,75 milliards d'euros et Santander Asset Management à 2,60 milliards d'euros, précise la banque. L'accord prévoit aussi la participation de filiales des société de private equity Warburg Pincus et General Atlantic. Les parties vont désormais travailler à la conclusion d'un accord définitif.
  
- ♦ **Mercedes-Benz** : Les autorités chinoises ont infligé hier une amende de 350 millions de yuans (53,22 millions d'euros) à Mercedes-Benz, marque du constructeur allemand Daimler, pour entente sur les prix. "Après enquête, il est apparu que les concessionnaires de Mercedes-Benz de la province du Jiangsu se sont entendus sur un prix minimum des pièces détachées des modèles Classe E et S en violation des lois sur la concurrence", a indiqué dans un communiqué le Bureau anti-monopole de la province du Jiangsu. Une entente sur les prix a également été constatée sur les véhicules entiers de Classe E et S entre janvier 2013 et juillet 2014.
  
- ♦ **Alstom / trains / contrat** : Alstom fournira 25 trains régionaux supplémentaires à l'opérateur ferroviaire national italien Trenitalia, pour 170 millions d'euros, débloquant ainsi deux options prévues dans le cadre d'un contrat signé en 2012.
  
- ♦ **Mobistar** : Mobistar, la filiale belge de l'opérateur français Orange, qui a dû faire face depuis deux ans aux baisses de revenus dans le mobile, a vu son bénéfice net bondir au premier trimestre et mise sur l'engouement pour la 4G. Le bénéfice net consolidé s'est élevé à 11,8 millions d'euros, contre 9,2 millions un an plus tôt, soit une hausse de 28,6 %, a indiqué le groupe. Le chiffre d'affaires est en baisse de 4,3 %, à 303,4 millions d'euros, dont 270,3 millions dans la téléphonie et 33,1 millions dans la vente de terminaux. Mobistar est le deuxième opérateur de téléphonie mobile en Belgique, derrière Proximus (ex-Belgacom) et devant BASE, qui vient d'être racheté pour 1,33 milliard d'euros par le câblo-opérateur belge Telenet.
  
- ♦ **MoryGlobal / plainte** : Le comité d'entreprise, ainsi que les syndicats CFTC et FO ont déposé une plainte visant l'actionnaire Arcole et ses dirigeants pour abus de biens sociaux, a-t-on appris hier de sources concordantes. Elle porte "sur le versement indu de 7,5 millions d'euros imposé" par Arcole Industries à la société MoryGlobal "pour financer le plan de sauvegarde de l'emploi de Mory Ducros", liquidée en 2014, a déclaré M. Thomas HOLLANDE avocat du CE (et fils du président de la République).
  
- ♦ **Procter & Gamble** : Le fabricant américain de produits d'hygiène et de cosmétiques Procter & Gamble souffre de plus en plus du dollar fort, qui dégrade ses résultats trimestriels et ses prévisions annuelles, et il tente d'y réagir en durcissant son contrôle des coûts. Le groupe, qui vend beaucoup de produits de très grande consommation avec des marques phares comme les couches-culottes Pampers ou les rasoirs Gillette, a annoncé hier un bénéfice net de 2,2 milliards de dollars pour le troisième trimestre de son exercice décalé (janvier-mars), en baisse de 17 % sur un an. Le chiffre d'affaires du groupe a reculé plus que prévu, de 8 % à 18,1 milliards de dollars quand le marché espérait le voir atteindre 18,5 milliards. Et le groupe s'attend désormais à un repli de 5 % à 6 % de ses revenus annuels, contre seulement -3 % à -4 % anticipés il y a trois mois. "Ce trimestre, les progrès sur la productivité ont été annulés par les taux de change", a commenté le président-directeur général du groupe Alan George LAFLEY.

**Correspondance économique** .....

♦ **Technip / trimestriels** : Le groupe français d'ingénierie pétrolière a publié un bénéfice net en forte progression au premier trimestre, tiré par la performance de ses activités sous-marines (+ 28 % de croissance), et a globalement confirmé ses objectifs pour l'année. Technip estime toutefois que le ralentissement observé dans le secteur des services parapétroliers depuis la chute des prix du brut, à la mi-2014, "va perdurer et rester significatif". Sur les trois premiers mois de 2015, le groupe a dégagé un résultat net en hausse de 28,1 % à 86,1 millions d'euros, contre 67,2 millions un an plus tôt. Ce niveau est inférieur aux attentes des analystes, dont la médiane des prévisions était de 111 millions. Le résultat opérationnel courant, ajusté pour tenir compte de changements des normes comptables intervenus l'an dernier, s'est établi à 171,7 millions d'euros contre 119,8 millions, soit une croissance de 43,3 %. Le chiffre d'affaires du groupe parapétrolier a lui augmenté de 8,9 % à 2,62 milliards en données publiées, et de 16,8 % à 2,88 milliards en données ajustées.

♦ **Encyclopaedia Universalis** : La société éditrice de la célèbre encyclopédie Encyclopaedia Universalis, placée en redressement judiciaire, a obtenu mercredi la poursuite de son activité pour six mois supplémentaires, a-t-on appris hier de sources concordantes. Le tribunal de commerce de Nanterre a accordé à l'entreprise un nouveau délai pour tenter de redresser la barre par un plan de restructuration ou en repensant son modèle économique. La fin de la période d'observation est désormais fixée au 2 novembre.

**Dans les organisations professionnelles**

♦ **Association européenne d'affacturage (EUF)** : Mme Françoise PALLE GUILLABERT, déléguée générale de l'Association française des sociétés financières (ASF), a été élue vice-présidente d'EUF, par le comité exécutif de l'association européenne d'affacturage.



**Une publication éditée par la Société Générale de Presse**

13, av. de l'Opéra, 75039 Paris Cedex 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Abonnements@SGPresse.fr  
Ce journal est Imprimé par Dupli-Print, 95330 Domont, France

Directeur de la publication :	<b>Marianne BÉRARD-QUÉLIN</b> Président-directeur général de la Société Générale de Presse
Directeur de la rédaction :	<b>Etienne LACOUR</b>
Adjoint au directeur de la rédaction :	<b>Jean-Michel PIGNOUX</b>
<u>Rédaction politique</u> :	<b>Jean-Michel PIGNOUX</b> , rédacteur en chef
(redacpol@SGPresse.fr)	<b>Marie BEZOU</b> , rédactrice en chef adjointe
<u>Rédaction communication</u> :	<b>Tanguy DEMANGE</b> , rédacteur en chef
(redacom@SGPresse.fr)	<b>Sarah BENAYOUN</b> , rédactrice en chef adjointe
<u>Rédaction économique</u> :	<b>Julien PAROT</b> , rédacteur en chef
(redaceco@SGPresse.fr)	

**Reproduction, même partielle, rigoureusement interdite sauf accords spéciaux**

Les communiqués publicitaires sont suivis d'un astérisque (\*)

## L'AGENDA DU DIRIGEANT

### **A VOIR - A ENTENDRE** ◀

→ La plupart des émissions signalées peuvent être vues ou écoutées en différé sur les sites Internet des médias concernés.

Vendredi

7h45 **France Info** : M. Stéphane LE FOLL, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, porte-parole du gouvernement ("L'invité de Jean-François ACHILLI")

7h45 **LCI** : M. Lionel ZINSOU, président et directeur général de PAI partners

8h20 **BFM Business** : M. Elie COHEN, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris ("Good morning business")

18h45 **France Info** : M. Gérard MESTRALLET, président-directeur général de GDF Suez

Dimanche

10h00 **Europe 1** : L'homme d'affaires Bernard TAPIE ("Le Grand rendez-vous Europe 1 Le Monde i > TELE")

18h30 **RTL** : M. Pierre MOSCOVICI, commissaire européen aux Affaires économiques et financières, à la fiscalité et à l'union douanière, ancien ministre ("Grand Jury RTL Le Figaro LCI")

## CARNET

### Décès

- Mme Jacqueline EICHOLZ, à l'âge de 95 ans. Mme Jacqueline EICHOLZ était, notamment la belle-mère de M. Michel BENEZIT, ancien élève de l'Ecole polytechnique (1974), conseiller spécial auprès du président-directeur général de Total SA, président d'Europia/Concawe (Association internationale des producteurs de pétrole), ancien directeur général raffinage marketing et membre du comité exécutif et du comité directeur de Total SA, ancien collaborateur de M. Laurent FABIUS à l'Hôtel Matignon.
- M. Marcel FRYDMAN, ancien président-directeur général et fondateur de la chaîne de distribution de parfumerie et cosmétiques Marionnaud, à l'âge de 83 ans.

Si vous vous intéressez à la vie politique, vous serez un lecteur fidèle de

**DIP** Documents et Informations Parlementaires

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15

**PROBLEMES D'ACTUALITE****Evaluation et avenir des concessions routières à péage" : l'analyse de PWC**

Le cabinet PWC a réalisé, à la demande de l'Association européenne des concessionnaires d'autoroutes et d'ouvrages à péages (ASECAP), une étude intitulée "Evaluation et avenir des concessions routières à péage", dont voici la synthèse.

**Résultats de l'étude**

(...) Les autoroutes sont les routes les plus sûres et les moins embouteillées et elles peuvent garantir une circulation plus fluide et plus rapide que les autres catégories de route. Mais par comparaison, elles sont plus coûteuses et nécessitent un mode d'exploitation plus complexe (avec, par exemple, la perception d'une redevance dans le cas des autoroutes à péage ; la gestion du trafic ; l'obligation d'ajuster la sécurité du matériel en fonction de la vitesse, etc.).

Dans le schéma de la "véritable" concession routière à péage classique, un exploitant spécialisé (le concessionnaire) est chargé de financer, de construire, d'entretenir et d'exploiter l'autoroute en échange du droit de percevoir des péages auprès des usagers de la route. Toutefois, en fonction des politiques et des priorités nationales, diverses autres formes de financement ont été expérimentées et appliquées sur les routes européennes. Certaines d'entre elles se sont avérées efficaces, d'autres ont été abandonnées car elles étaient inadaptées (le péage virtuel, par exemple). Plusieurs des cas analysés dans la présente étude ont fait apparaître qu'il n'existe pas de modèle de financement unique qu'on puisse transposer à chaque situation, mais que ce sont les conditions locales spécifiques qui permettent la viabilité de certaines formes de financement. (...)

Diverses expériences menées dans différents pays montrent que, grâce aux économies d'échelle engendrées par la gestion d'un portefeuille d'actifs et à l'expertise des concessionnaires en matière de gestion et de connaissances techniques, le recours à un système de routes à péage et de concessions est plus viable et performant que tout autre mode de financement des routes.

Aujourd'hui, le modèle de la concession représente l'outil le plus souple pour construire, entretenir et exploiter un réseau autoroutier dans la mesure où il peut s'adapter à une diversité de situations locales en termes de réglementation, de trafic et d'exploitation. Les concessions peuvent donc présenter des avantages concrets pour le secteur des infrastructures routières, et notamment le fait que : ce système permet une circulation des voyageurs et des marchandises fiable et rapide, en garantissant le respect des normes de sécurité routière les plus exigeantes et en offrant le meilleur niveau de service ; il permet de réaliser des investissements importants en échappant au plafonnement des dépenses prévu par le Pacte de stabilité et de croissance, et il contribue à l'intérêt public en faisant en sorte que les moyens financiers limités de l'Etat soit affectés en hiérarchisant les domaines prioritaires d'intervention (comme l'éducation, la santé) ; grâce aux recettes de péage dédiées à l'infrastructure, il garantit le bon entretien durant toute la durée de la concession, avec la mobilisation des moyens humains et financiers requis ; il se traduit en général par des coûts de construction plus rationnels et par une gestion efficace des capitaux publics et privés, car les décisions et les investissements ciblent les meilleurs projets sur la base de performances financières raisonnables et de projets économiques solides ; il représente une source de rentrées fiscales importantes dans le budget général des Etats grâce aux systèmes d'imposition ; il offre davantage de souplesse de réaction face aux évolutions de la situation économique globale et de capacité à s'adapter à un nouvel environnement au plan juridique, technologique et financier, pour autant que les nouvelles conditions objectives ne contreviennent pas aux dispositions contractuelles d'origine et correspondent aux flux de trésorerie disponibles ; il réduit considérablement le délai nécessaire pour entamer les travaux de construction des routes tout en

## Correspondance économique .....

réduisant également leur durée, sans avoir à attendre que des fonds publics soient dégagés ; il permet des transferts de risques vers des partenaires dédiés – principalement les risques liés aux coûts de construction et à la demande de trafic ; il permet aux parties prenantes intéressées de participer à la définition et à la conception du projet à un stade précoce ; il garantit que l'infrastructure soit développée dans le respect des normes de qualité requises, avec notamment des mesures adaptées pour atténuer les impacts environnementaux (par exemple des murs et chaussées antibruit ; un contrôle des eaux usées) et en prenant également en compte les problèmes climatiques et environnementaux ; il contribue à la recherche et développement en contribuant à introduire des solutions innovantes pour améliorer la sécurité ainsi que pour surveiller la gestion du trafic (système de transport intelligent, par exemple). Il peut favoriser de nouveaux services et usages de mobilité durable (voies réservées, services de transport en commun par autocars et autobus express, covoiturage), ce qui contribue à lutter contre les externalités négatives liées aux transports par route et permet de réduire les coûts externes des transports.

### Conclusions et recommandations

La nécessité d'investir pour achever le réseau routier survient à une période de pénurie des finances publiques. L'entretien et la modernisation du réseau existant pèsent de plus en plus lourd sur le budget des États, et le fait de reporter les travaux d'entretien pour cause d'ajustements budgétaires conduit à une aggravation des coûts de réparation ou, pire, à une dégradation de l'infrastructure. Comme indiqué précédemment, l'Etat manque de fonds pour de nouveaux investissements : les secteurs disposant de capacités d'autofinancement doivent être mis à contribution quand cela se peut, et il convient par conséquent de privilégier des schémas impliquant des investisseurs privés, tels que les modèles de concession routière à péage.

Le modèle de la concession représente un puissant outil alternatif pour aider à construire et à entretenir les routes européennes sans grever les finances publiques. Il conviendrait que les organismes chargés de l'administration des routes s'efforcent en priorité d'optimiser les capacités d'investissement des concessions matures afin d'éviter d'en faire supporter les coûts aux contribuables. La possibilité d'adosser les nouvelles concessions au réseau mature représente en particulier un moyen viable d'achever les travaux dans les délais et à des coûts minimes, aussi bien pour les finances publiques que pour les usagers de la route. En outre, les exploitants de péage européens souhaitent bénéficier d'une approche plus souple en matière de gestion des contrats (concernant par exemple les augmentations de tarif, les prorogations de durée, etc.) afin de financer de nouveaux investissements et l'amélioration du réseau, conformément aux règlements européens. De manière générale, le secteur de la concession routière à péage en Europe a besoin de davantage d'outils contractuels innovants pour contribuer à l'équilibre économique et financier du Concessionnaire, de manière à attirer les investisseurs privés.

Les schémas de concession doivent être optimisés en vue d'attirer les investisseurs privés. L'une des conditions préalables aux investissements privés est en particulier de promouvoir la sécurité juridique et la prévisibilité juridique des schémas de concession. En outre, il conviendrait de mettre au point des solutions technologiques de pointe pour améliorer la sécurité grâce aux Systèmes de transport intelligent (ITS) et pour faciliter le franchissement du péage à l'aide de moyens de paiement sécurisés modernes. Afin de simplifier la tâche du Concessionnaire, la majorité des exploitants de péage européens souhaitent l'introduction, dans la convention de concession, de clauses autorisant la révision des schémas généraux de répartition des risques, autorisant à moduler les risques au fil du temps compte tenu de l'évolution du réseau, et ouvrant la possibilité de bénéficier de subventions publiques dans certains cas (par exemple, des baisses de trafic majeures). Les nouvelles conventions de concession et la révision des conventions existantes devraient également s'efforcer d'identifier clairement les cas nécessitant un rééquilibrage économique du contrat de concession, de faciliter les augmentations de tarifs ou les prolongations de durée afin de procéder à des rééquilibrages économiques, et de permettre l'introduction de revenus minimaux garantis. (...)